



Monsieur le Président,

Une fois de plus l'ordre du jour de ce comité est pléthorique.

Depuis plusieurs comités, nous vous signalons que les ordres du jour sont trop lourds, à chaque fois, nous avons accepté de siéger, et à chaque fois nous avons été obligés d'aborder des points en fin de journée, dans des conditions qui ne nous permettent pas d'assumer pleinement le mandat que les personnels nous ont confié.

Nous tenons à vous rappeler que vous avez l'obligation de fixer l'ordre du jour ainsi que le calendrier des réunions en concertation avec les organisations syndicales par l'intermédiaire du secrétaire du CHSCT.

Aussi, nous, représentants des personnels, nous vous avons proposé l'ordre du jour suivant lors de la convocation du 20 mars 2013:

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2012,
- 2/ Suites données aux demandes :
 - d'une expertise externe pour l'INSEE
 - de la mise en place d'un CHS CT de site à la Cité Administrative de Lille
- 3/ Note d'orientation ministérielle 2013
- 4/ DRFIP : installation du nouveau Service de Traitement des Chèques (STC) au sein du CEL (immeuble Kennedy),
- 5/ DRFIP : Centre de Finances Publiques de Lille Fives,
- 6/ Exécution du budget 2012 et proposition d'utilisation des crédits 2013,
- 7/ Demande des agents de la BSISFF d'une révision de la côte de service,
- 8/ Questions diverses

Évidemment, nous souhaitons aborder les autres points le plus rapidement possible, lors d'une séance que nous vous demandions de convoquer dans les meilleurs délais, en évitant le mercredi :

- 1/ Guide amiante
- 2/ Lettres de mission des assistants de prévention (Douanes de Dunkerque – DNID)
- 3/ Bilan des actions de formation 2012 et prévision 2013.
- 4/ DUERP et PAP de l'END et de la DIRCOFI
- 5/ Examen des documents suite au GT du 01/02/2013 et 08/03/2013.

Vous avez refusé notre demande légitime et responsable de scinder l'ordre du jour en deux parties. Vous nous reconvoquez aujourd'hui avec le même ordre du jour, sur une seule journée un mercredi qui plus est, ce qui est une provocation de votre part.

Nous siégeons au sein d'un chs ct, les conditions de travail des élus doivent être respectées pour la bonne tenue des débats :

- respect des temps de trajets.

administratif sur le site.

- pose méridienne d'1h15 minimum, au vu de l'absence de restaurant
- fin de la séance à 16h30
- respects des obligations familiales des représentants des personnels.

Les représentants des personnels comme ceux de l'administration ont besoin de débats sereins, constructifs et efficaces, les organisations syndicales n'ont pas demandé un CHS CT aussi étendu, en effet ce chs ct a la responsabilité de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de 5448 agents, répartis sur deux départements de Boulogne à Fourmies, ce qui fait de ce chs le plus vaste de France hors région parisienne.

C'est pourquoi nous exigeons la tenue d'une séance plénière tous les deux mois, y compris sur deux jours jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

L'intersyndicale reconvoquera une séance en mai afin d'y examiner les points que nous n'aurions pas pu aborder ce jour, ainsi que ceux que nous vous avons demandé d'inscrire à l'ordre du jour d'une séance supplémentaire, en application de l'article 69 du décret de 28 juin 2011 et de la circulaire ministérielle du 9 août 2011.

Les représentants des personnels à ce comité demande un vote sur cet avis.